

2023

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

Le Bilan général du SMABGA.....	2
Le SMABGA.....	2
Le fonctionnement.....	2
Le budget 2023 du syndicat.....	2
Le budget réalisé en 2023.....	3
Les Contrats Territoriaux.....	4
Le CT Bassins du Salleron Benaize et affluents.....	5
Le CT Bassin de la Gartempe amont.....	5
Un vaste territoire d'action.....	6
Élaborer des Contrats territoriaux.....	8
Participer à l'élaboration du SAGE Creuse.....	8
Gérer les embâcles.....	8
Mettre en conformité les étangs.....	9
Restaurer la continuité écologique.....	9
Prévenir des inondations.....	9
Lutter contre les espèces invasives.....	9
Suivre les espèces patrimoniales.....	10
Connaître le territoire.....	10
Animer et coordonner.....	10
Les délégués auprès du smabga.....	11
L'organigramme du smabga.....	12
Glossaire.....	13

Le bilan général du SMABGA

Le SMABGA

en quelques mots

Le SMABGA, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe de ses Affluents, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1982, qui intervient sur les cours d'eau et milieux humides du bassin versant de la Gartempe et de ses affluents, en Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Il est compétent pour l'aménagement et la gestion de cette rivière et de ses principaux affluents, et coordonne la stratégie en matière de gestion intégrée de l'eau à l'échelle de son bassin hydrographique.

Il assure :

- Un volet opérationnel qui concerne la compétence « **GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES** » de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Un volet opérationnel qui concerne la compétence « **PRÉVENTION DES INONDATIONS** » de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Des missions ponctuelles ayant des impacts environnementaux croisés sur les milieux, notamment l'animation, la recherche, et le suivi naturaliste...

Le fonctionnement

du SMABGA

Aujourd'hui, c'est une équipe de 2 techniciens et 1 secrétaire, qui est engagée sur des missions d'intérêt général, au service des communautés de communes, des communes du territoire et de leurs citoyens.

Cinq Communautés de communes couvrant le bassin versant sont adhérentes au syndicat :

- « Haut-Limousin en Marche »,
- « Élan Limousin Avenir Nature »,
- « Gartempe Saint Pardoux »,
- « Pays Sostranien »,
- « Bénévent Grand Bourg ».

L'assemblée du SMABGA est composée de 35 élus délégués titulaires, et autant de suppléants.

En 2023, le comité syndical du SMABGA s'est réuni 4 fois pour délibérer sur les actions et orientations du syndicat, et a confié à son président la capacité d'agir par décision, pour une meilleure efficacité.

Tous les comités syndicaux ont été précédés de réunions de bureaux qui ont permis de discuter des grandes orientations politiques et du fonctionnement du syndicat.

Le budget 2023 du syndicat

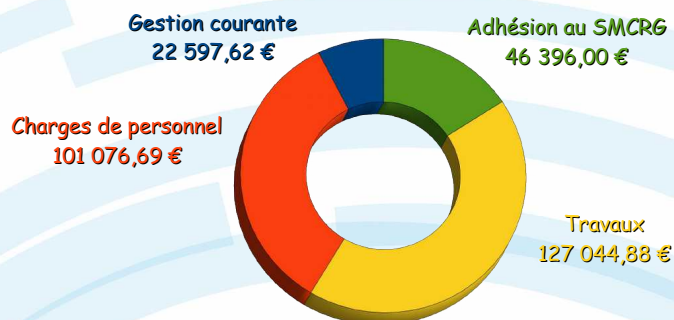
En 2023, le bilan budgétaire du syndicat s'établissait comme suit :

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de gestion	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés d'exécution
Fonctionnement	319 799,96 €	465 677,48 €	145 877,52 €		145 877,52 €
Investissement	18 822,00 €	125 152,30 €	106 330,30 €	-14 187,33 €	92 142,97 €

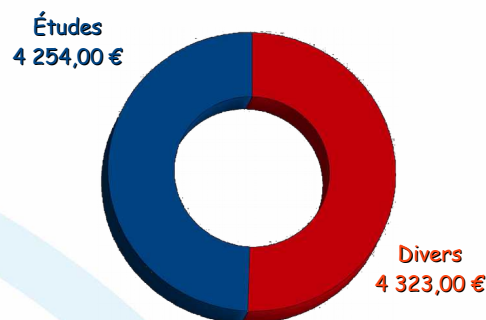
Les contributions de ses membres ont été de 126 180,00 € soit 3,12 € par habitant, ayant un effet levier d'environ 300 000 € de subventions auprès de ses partenaires : Agence de l'eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional...

Le budget réalisé en 2023

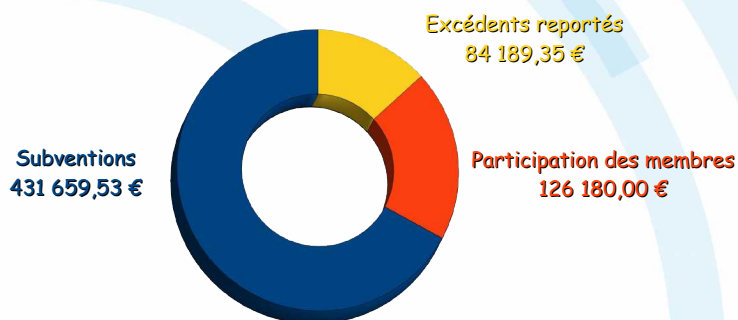
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES



VENTILATION DES DÉPENSES

Fonctionnement

	2023	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Gestion courante	22 537,62 €	10 443,93 €	7 563,63 €	2 875,80 €	1 629,47 €	24,79 €
Charges de personnel	101 076,69 €	46 838,94 €	33 921,34 €	12 897,39 €	7 307,84 €	111,18 €
Travaux entretien	12 700,00 €	6 350,00 €		6 350,00 €		
Travaux continuité écologique	114 344,88 €		110 024,88 €	4 320,00 €		
Adhésion au SMCRG	46 396,00 €	21 499,91 €	15 570,50 €	5 920,13 €	3 354,43 €	51,04 €
Total section	297 055,19 €	85 132,78 €	167 080,34 €	32 363,32 €	12 291,75 €	187,01 €

Investissement

	2023	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Études	4 254,00 €	1 971,30 €	1 427,64 €	542,81 €	307,56 €	4,68 €
Immobilisations	4 323,00 €	2 003,28 €	1 450,80 €	551,61 €	312,55 €	4,76 €
Total section	8 577,00 €	3 974,58 €	2 878,44 €	1 094,43 €	620,12 €	9,43 €

TOTAL CUMULE

	2023	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Total cumulé	305 632,19 €	89 107,36 €	169 958,78 €	33 457,74 €	12 911,86 €	196,45 €
<i>Pour mémoire total 2022</i>	<i>501 981,70 €</i>	<i>132 161,23 €</i>	<i>337 443,46 €</i>	<i>21 174,56 €</i>	<i>11 034,57 €</i>	<i>167,88 €</i>

Les Contrats Territoriaux

Le SMABGA établit ses actions à travers des **contrats territoriaux (C.T.)**. Il s'agit d'engagements contractuels entre financeurs et porteurs de projet pour mettre en place des opérations territoriales de réduction des sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

Un contrat est donc un **outil d'application à l'échelle locale afin de répondre à la Directive Cadre Européenne**. Il s'articule autour d'un programme d'intervention multi-thématique sur 6 ans qui prend en compte tous les enjeux du territoire et les concilie avec les usages :

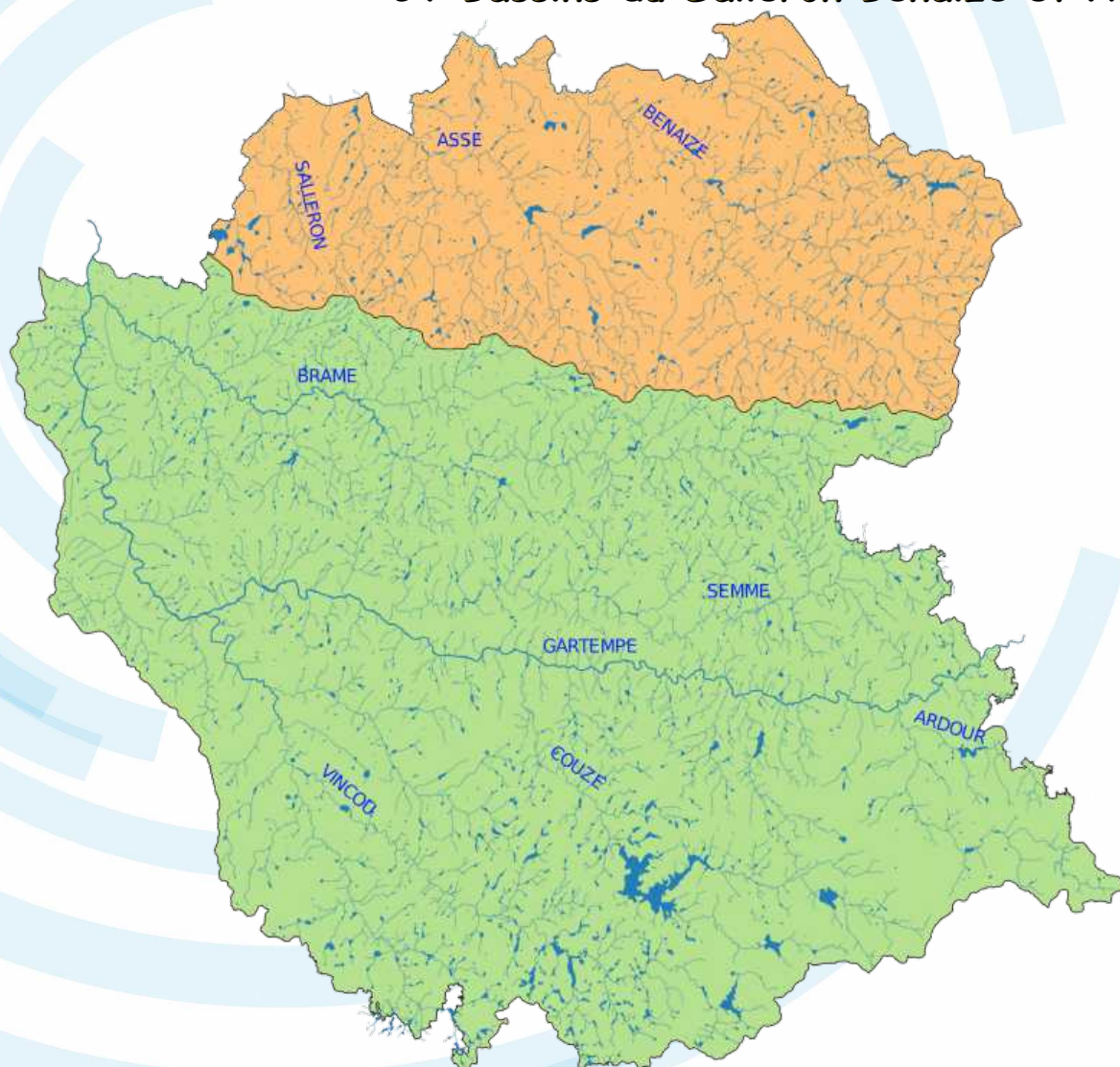
- avoir une eau de qualité,
- avoir une eau en quantité,
- avoir des milieux aquatiques fonctionnels et en bon état,
- conserver une biodiversité riche,
- s'adapter au changement climatique.

Composé d'un échéancier de réalisation et d'un plan de financement, ce document contractuel est élaboré et adopté par un comité de pilotage (Copil), rassemblant de multiples acteurs représentatifs des enjeux du territoire.

Le CT est établi sur 6 années (2 contrats de 3 ans).

Le SMABGA a consacré l'année 2023 à l'élaboration des deux prochains contrats territoriaux :

CT Bassins du Salleron Benaize et Affluents



CT Bassin de la Gartempe amont

Le CT Bassins du Salleron Benaize et affluents

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du futur **Contrat territorial « Salleron Benaize et affluents »** :

1. Études bilan et de reprogrammation
2. Validation stratégie territoriale (*Mai 2023*)
3. Validation feuille de route (*Juin 2023*)
4. Dépôt du document contractuel (*Octobre 2023*)
5. Dépôt du dossier de Déclaration d'Intérêt Générale (*Octobre 2023*)

La signature du contrat est envisagée pour le début de l'année 2024.

Les objectifs stratégiques :

Le SMABGA a rédigé en partenariat avec les différents maîtres d'ouvrages et partenaires techniques la stratégie territoriale sur les bassins de l'Asse, de la Benaize, du Narablon et du Salleron.

Ce document synthétique permet d'identifier les enjeux et les grandes thématiques propres au territoire et définit le système de fonctionnement du futur CT. Il permet aussi d'acter le rôle et l'engagement des différents maîtres d'ouvrages et partenaires dans la réalisation des différentes actions du programme.

Aussi, l'objectif du futur contrat territorial est de « préserver la ressource en eau et les milieux associés dans le bassin versant pour assurer le bon état des masses d'eau, l'équilibre et la conciliation de tous les usages, en assurant la disponibilité de la ressource en eau de qualité et en quantité à l'avenir ».

Les différentes parties prenantes s'engagent à travers ce document à travailler sur **6 années (2 contrats de 3 ans)** dans l'objectif commun d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Il contient le programme d'actions détaillé par maîtres d'ouvrage, les levées de pressions attendues suite à la réalisation du programme

Le Contrat territorial :

Ce document arrête l'accord entre le **SMABGA, porteur de projet**, les autres maîtres d'ouvrages et partenaires, et les différents financeurs pour le 1^{er} Contrat Territorial



d'actions ainsi que l'explication et l'organisation de la gouvernance du CT.

Cet objectif principal se décline en plusieurs sous objectifs :

- **Préserver et restaurer les rivières et les milieux aquatiques associés** à travers la restauration de continuité, de la morphologie, des zones humides, pour assurer leur résilience dans un contexte de changement climatique ;
- **Gérer et préserver la ressource en eau dans un contexte changement climatique** en maintenant des écoulements suffisants à l'étiage et en optimisant la gestion de la ressource pour permettre de concilier les différents usages et d'économiser l'eau ;
- **Préserver et restaurer la qualité de l'eau** en diminuant les sources de pollution et limitant le ruissellement ;
- **Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel** remarquable associé aux milieux aquatiques et humides ;
- **Améliorer la connaissance sur les cours d'eau et les milieux associés et sensibiliser** le plus grand nombre aux atouts et enjeux du territoire.

« Bassins du Salleron, Benaize et Affluents » 2024-2026.

Il a été approuvé en séance plénière du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne le 14 décembre 2023.

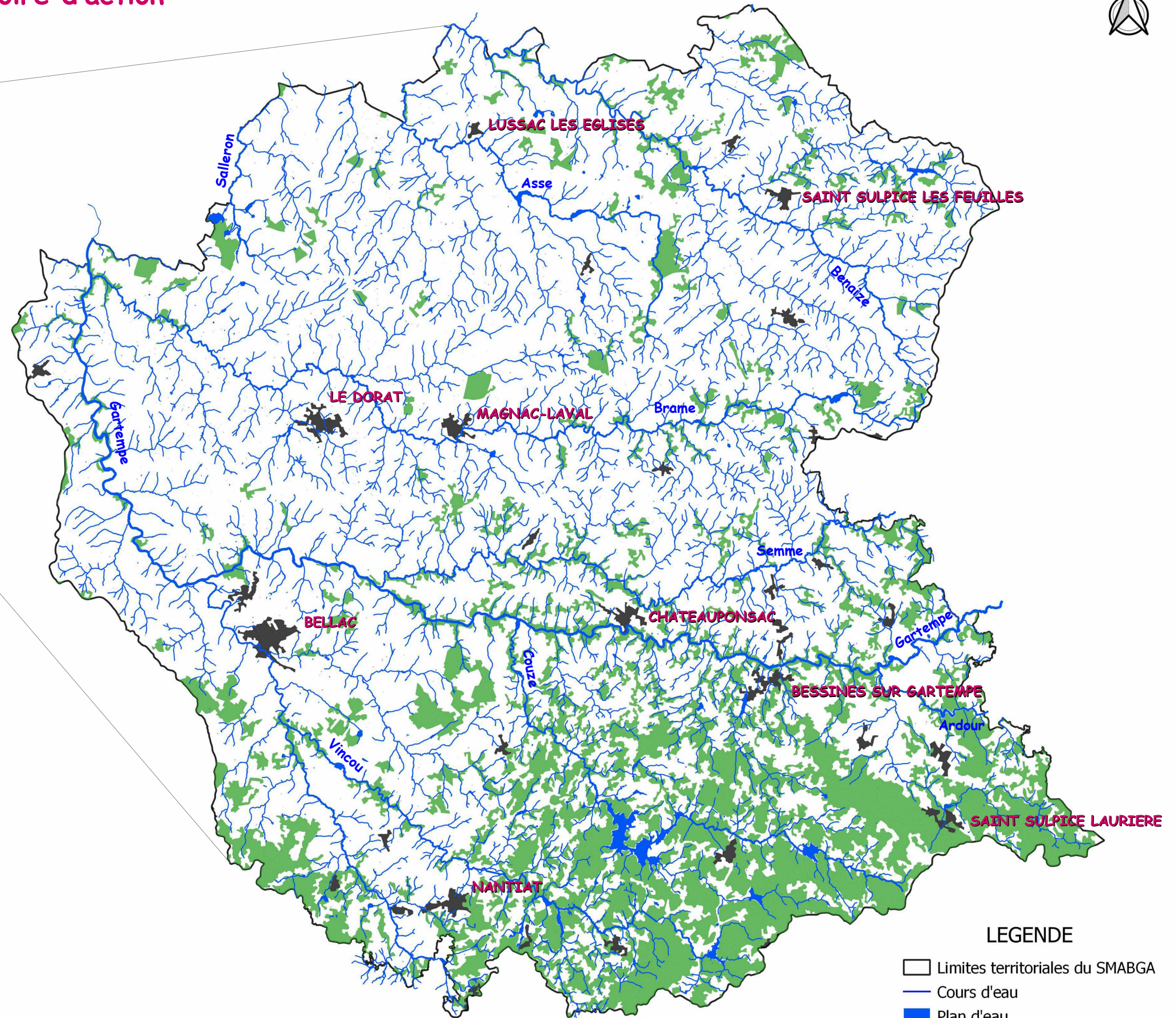
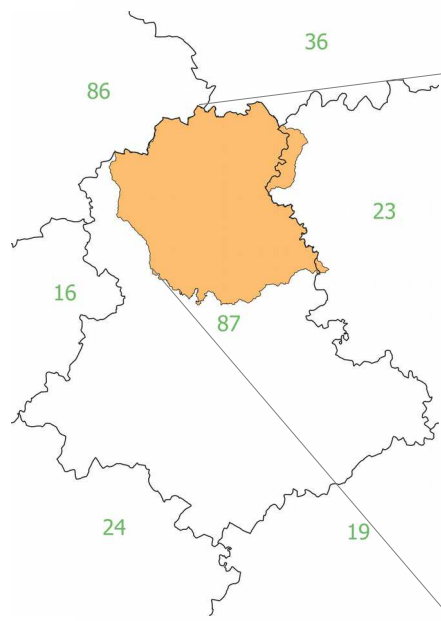
Le CT Bassin de la Gartempe amont

Le **SMABGA** est maître d'ouvrage du Contrat territorial Gartempe amont et a confié l'animation et la coordination de ce contrat au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.

L'année 2023 a été consacrée à :

- la réalisation de diagnostics de territoire ;
- la définition des enjeux et objectifs du futur CT ;
- la mise en place d'une concertation de territoire à travers d'ateliers participatifs.

Un vaste territoire d'action



67 communes

5 communautés de communes

40 265 habitants sur le territoire d'action du SMABGA

1 650 km²

2 882 km de cours d'eau



LEGENDE

- Limites territoriales du SMABGA
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Zone urbaine
- Bois et forêt

Élaborer des Contrats territoriaux

L'année 2023 a été une année charnière pour le SMABGA.

En effet, celle-ci a été consacrée au bilan et à l'élaboration des deux contrats territoriaux que porte le SMABGA.

Aussi, des phases de concertation ont été menées sur le territoire afin que la stratégie et les actions proposées soient en adéquation avec les attentes des habitants et acteurs du territoire par la réalisation de :

- 2 soirées de concertation en Mai 2023,
- 4 ateliers participatifs en Septembre 2023,
- 1 journée élus en Novembre 2023.

Aussi, une démarche active a été réalisée afin de rencontrer les différents partenaires et maîtres d'ouvrages potentiels. Le but est de créer une synergie

entre les différents acteurs de l'eau du territoire pour mener à bien les futures actions permettant de répondre aux différents enjeux identifiés sur le territoire.

Cette démarche a permis l'arrivée de nouveaux partenaires dans le CT « Bassins du Salleron, Benaize et Affluents » que sont le CPIE de Val de Gartempe et Bio Nouvelle Aquitaine.

Ces étapes ont permis et permettront au syndicat de porter des actions ambitieuses pour le territoire au travers :

- du CT « Bassins du Salleron, Benaize et Affluents » 2024-2026 ;
- du CT « Bassin de la Gartempe amont » 2025-2027 ;



Participer à l'élaboration du SAGE Creuse

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Creuse est en cours d'élaboration. Ce SAGE est porté par l'EPTB Vienne.

Le SMABGA participe activement à l'élaboration de ce SAGE au travers des différents comités techniques, de pilotage et des études portées par l'EPTB Vienne et notamment l'étude HMUC finalisée en 2023.

Gérer les embâcles

Le SMABGA réalise annuellement une intervention d'enlèvement des embâcles prioritaires sur ses fonds propres du fait d'un non financement de cette action.

Aussi, l'ensemble des embâcles répertoriés n'a pas été enlevé du fait des moyens alloués à cette action. Seuls les embâcles ayant été jugés prioritaires ou répondant à

des besoins en concertation avec les AAPPMA locales (Bellac, Val d'oire et Gartempe et Châteauponsac notamment) ont été retirés pour un coût de 12 700 €.

On constate donc une accumulation d'embâcles par endroit, ce qui ne sera pas sans incidence sur l'état futur de nos cours d'eau.



Mettre en conformité les étangs

Le SMABGA porte une animation auprès des propriétaires d'étang afin de proposer des facilités quant à l'étude et la mise en conformité de leurs étangs.

Le SMABGA a été sollicité par 8 propriétaires pour les accompagner sur des dossiers de mise en conformité de 14 étangs.

Dans le cadre de ces mises en conformité, le SMABGA a accompagné des propriétaires pour l'effacement de 5 étangs.

Le SMABGA a participé également à différents comités sur la stratégie étangs de l'EPTB Vienne à l'échelle du grand bassin de la Vienne.



Restaurer la continuité écologique

Le SMABGA porte une animation auprès des propriétaires afin de proposer des facilités quant à l'étude et la mise en conformité de leurs ouvrages.

Les travaux concernant l'effacement du seuil de la Galache sur le Vincou à Berneuil ont été réalisés en 2022.

La remise en état du site a été effectuée en 2023 ainsi qu'un suivi de l'état piscicole du site après travaux. Aussi, ce suivi a démontré le retour d'une population de truites et d'espèces conformes à la typologie du cours d'eau restauré.



Lutter contre les espèces invasives

Aucune intervention n'a été réalisée en 2023, bien qu'une progression de la jussie ait été constatée.

Suivre les espèces patrimoniales

Le SMABGA participe aux suivis des espèces patrimoniales sur son territoire. Aussi, les agents ont participé à :

➤ Des prospections des cours d'eau sur lesquels la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) a été

identifiée afin de confirmer les populations ;

➤ Des suivis naturalistes divers à la demande de particuliers ou d'associations (zones humides notamment)...

Prévenir des inondations

Le SMABGA a initié une démarche d'état des lieux des zones inondables et des zones d'expansion des crues.

Une étude des zones d'expansion des crues permettant d'avoir une connaissance des zones inondables de notre territoire et ainsi des zones à risque ou enjeux a été réalisée.

L'étude permet ainsi d'élaborer une stratégie d'intervention, de gestion et d'aménagement des zones d'expansion des crues pour les Contrats territoriaux.

Le SMABGA va également réaliser en interne une modélisation permettant de définir les zones à enjeux stratégique vis à vis du ruissellement et de l'érosion des sols.

Connaître le territoire

Le SMABGA a poursuivi pendant l'été 2023 une « étude de caractérisation de l'intermittence des cours d'eau sur le Nord du département 87 ». L'objectif de cette étude est de :

- cartographier des cours d'eau du nord du département connaissant régulièrement des assecs,
- analyser les origines de ces assecs

(naturelles, climatiques ou anthropiques...),

- analyser l'évolution des milieux soumis à l'intermittence des cours d'eau.

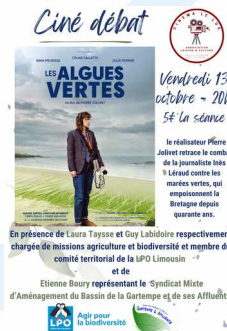
Cette étude conduite sur plusieurs années, permettra de mieux appréhender la ressource en eau sur ce territoire et son évolution liée au changement climatique, afin de trouver les pistes de gestion et d'adaptation.



Animer et coordonner

Le SMABGA coordonne le contrat territorial « Bassins du Salleron Benaize et affluents » avec les 4 partenaires signataires du contrat et les partenaires financiers. Ce dernier a été validé par l'Agence de l'eau en Décembre 2023. Ce sont donc 3 comités techniques et 3 comités de pilotages qui se sont réunis en 2023.

De plus, le SMABGA porte des actions d'animation sur l'ensemble de son territoire et participe à différents comités de pilotages (N2000, Réserve naturelle des Duges, Plans nationaux d'action...) et réalise des animations hors contrat suivant les sollicitations et les besoins.



Les délégués auprès du SMABGA

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche	
Titulaires	Suppléants
GORIN Claudine	ARNAUD Christophe
MAUDUIT Jean-Luc	RIFFAUD Jessica
LARANT Myriam	BREGEON Pascal
NIVARD Lionel	MARCOUX-LESTIEUX Patricia
DAMAR Vincent	GUIBERT Xavier
REYNAUD Gilles	JOUANNY Alain
SAILLARD Madeleine	FILLOUX Virginie
NADAUD Dominique	GUIBERT Philippe
	COURSEAU Anne-Lise
HEGARTY Thomas	DRIEUX Sophie
SINGEOT Anne-Marie	NIVARD Fabrice
PATURAUD Fabrice	ROUMILHAC Pierre
PERICHET Daniel	ROCH Jean-Marie
GENTY Guillaume	MICHELET Francis
DAUNY Jean-Charles	MARTIN Francis

Communauté de Communes Élan Limousin Avenir Nature	
Titulaires	Suppléants
GABAUD Jérôme	SIMARD Christophe
JOUANNETAUD Gisèle	MARTINE Denis
BOURDET Jean-Pierre	DOUDET Jean-Mickaël
POULET Jean-Paul	VERGE BEAUDOU Geneviève
HORRY Jean-Marie	MAURY Damien
BOURDIN Hugo	VAUZELLE Georges
AUZEMERY Alain	MORY Alain
PERROT Michèle	METAIS Thierry
LEGAY Jean-Marc	JANDAUD Michel

Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux	
Titulaires	Suppléants
THOMAS Marie-Laure	GAVRILIDIS Alexandre
RIFFAUD Gérard	BAILLEMONT Pauline
BARAUD Pascal	MARTIN Pierre
TONIAL Brigitte	SERRIER Bertrand
BRAY Claire	DU PUYTISON Claire
CHAPUT Christophe	PAUILLAC Jean-Paul

Communauté de Communes Pays Sostranien	
Titulaires	Suppléants
KERSKENS Dominique	MATIGOT Jean-Roland
AUCLAIR-DECOURSIER Marie	LUGUET Fabienne
BORIE Julien	COURET Pierre

Communauté de Communes Bénévent Grand Bourg	
Titulaires	Suppléants
SIMON Sophie	PLUVIAUD Mickaël

L'organigramme du SMABGA

BUREAU

PRÉSIDENT

BOURDET Jean-Pierre
(CC Élan Limousin Avenir Nature)

1^{er} VICE-PRÉSIDENT

2nd VICE-PRÉSIDENT

REYNAUD Gilles
(CC Haut Limousin en Marche)

3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

BARAUD Pascal
(CC Gartempe Saint Pardoux)

4^{ème} VICE-PRÉSIDENT

BORIE Julien
(CC Pays Sostranien)

5^{ème} VICE-PRÉSIDENT

SINGEOT Anne-Marie
(CC Haut Limousin en Marche)

6^{ème} VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

GENTY Guillaume
(CC Haut Limousin en Marche)

SECRÉTAIRE ADJOINT

BOURDIN Hugo
(CC Élan Limousin Avenir Nature)

PERSONNEL

Chargé de mission GeMAPI

« Bassin de la Gartempe amont »

BOURY Étienne

05 55 76 20 18 - 06 10 38 10 01
smabga_e.boury@sfr.fr

Chargée de mission GeMAPI

« Bassins du Salleron Benaize et Affluents »

SAUTRON Audrey

05 55 76 20 18 - 06 25 28 25 54
smabga_a.sautron@sfr.fr

Secrétaire comptable

LASVERGNAS Xavier

05 55 76 20 18
smabga_comptabilite@orange.fr

Glossaire

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

CA 87 : Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

CEN-NA : Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CT : Contrat territorial

DDT : Direction départementale des territoires

EPTB : Établissement public territorial de bassin

FCEN : Fédération des conservatoires des espaces naturels

GeMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GMHL : Groupement herpétologique et mammalogique du limousin

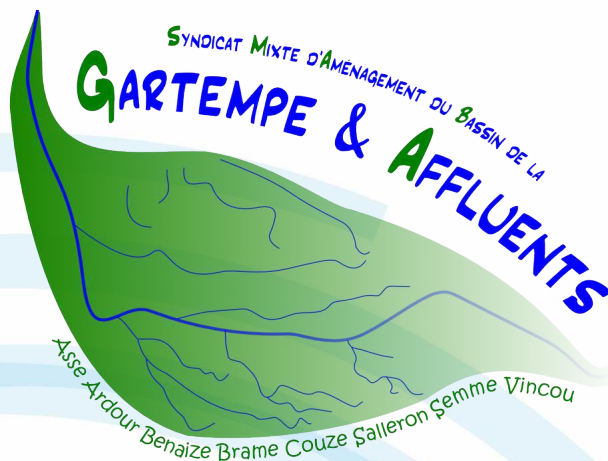
HMUC : Hydrologie milieux usages climat

N2000 : Natura 2 000

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMABGA : Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents

SMCRG : Syndicat mixte contrat de rivière Gartempe



smabga@sfr.fr

0555762018

23, avenue de Lorraine
87 290 CHATEAUPONSAC

Les actions du SMABGA sont réalisées avec le soutien financier de :



Les contrats du SMABGA sont réalisées avec les partenariats techniques de :

